



Extrait de la résolution générale du congrès de la FNEC FP-FO

AESH-AED : Des statuts, Un vrai salaire ! Abandon des PIAL !

DU 5 AU 9 JUIN 2023

Si c'est un premier pas, le Congrès ne peut se féliciter de la CDIsation des AESH à trois ans et des AED à six ans. Elles ne répondent pas aux revendications des personnels concernés et les maintiennent dans la précarité.

Le Congrès dénonce toujours les temps partiels imposés aux AESH et AED qui ne traduisent pas la réalité de leur travail tout comme il dénonce l'intention de généraliser les conventions multi-employeurs permettant de mettre à disposition des collectivités une main d'œuvre au rabais.

Le Congrès exige pour les AESH que la quotité de 24h hebdomadaires sur 36 semaines soit prise comme référence pour un temps plein. Le Congrès revendique pour ces personnels AESH et AED la création de statuts de la Fonction publique et l'alignement des salaires sur les grilles de catégorie B. Il demande l'accès à une formation adaptée dès leur prise de fonction sur le temps de travail. Si l'attribution de la prime REP/REP+ représente un premier pas, le Congrès s'indigne du mépris que le gouvernement leur réserve en introduisant une indemnité moindre pour ces personnels considérés comme des agents de 2nde zone.

Le Congrès exige que la prime soit portée au niveau de celles des autres agents et la rétroactivité de son paiement à la date de signature des contrats. Le Congrès demande à l'administration d'être vigilante sur le fait que cette rétroactivité n'engendre pas la perte des aides sociales (prime d'activité, APL...)

Le Congrès revendique l'abandon des Pôle inclusifs d'accueil localisés (PIAL) qui sont des instruments de précarisation des personnels AESH. Il condamne la mutualisation des aides aux élèves en situation de handicap qui, au-delà de l'absurdité pédagogique, vise uniquement à faire des économies budgétaires sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. Le Congrès exige le retour à une aide individualisée pour chaque élève, dans le respect des notifications MDPH, et l'affectation des AESH sur un seul établissement.

Le Congrès revendique le retour au statut de MI/SE. Il exige un cadrage national des règles de recrutement et de gestion et le passage à un recrutement académique et non plus par établissement. Il dénonce la dérive des AED en préprofessionnalisation, main d'œuvre enseignante et de remplacement à bas coût.

Le Congrès condamne les annonces gouvernementales de Macron et Ndiaye lors de la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 203 qui veulent en finir avec les AESH et des AED en créant des Assistants de Réussite Educative. Le Congrès exige le maintien des missions spécifiques de ces personnels.

Le Congrès se félicite de l'action menée par les syndicats de la fédération aux côtés des collègues AESH et AED pour les réunir lors des mobilisations et organiser la convention nationale, notamment la montée du 19 octobre 2021 à Paris. Elles ont obligé le gouvernement à bouger.

Le Congrès invite les syndicats de la FNEC FP-FO à poursuivre ce combat et à proposer une nouvelle montée à Paris, si possible dans un cadre intersyndical, pour obtenir la satisfaction de leurs revendications et combattre toute nouvelle régression.

La FNEC FP-FO revendique pour tous les AESH et AED :

- La création d'un véritable statut de la Fonction publique avec les droits qui s'y rattachent : mutation, formation initiale et continue ...
- L'abandon de la volonté de fusionner les fonctions d'AESH et AED
- L'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens pour les AESH
- L'augmentation des salaires avec l'alignement sur la grille de catégorie B

- Le versement de la prime REP/REP+ au niveau de celle des autres agents et la rétroactivité de son paiement à la date de signature des contrats.
- La mise en place systématique de la subrogation.
- La prise en charge de tous les déplacements et la revalorisation des indemnités kilométriques
- Un travail à temps complet de 24h d'accompagnement hebdomadaires sur 36 semaines
- Aucun temps partiel imposé
- La création de brigades de remplacements qualifiées pour les AESH et les AED
- L'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions.
- L'accès à l'action sociale
- Le respect strict des missions des AESH telles que mentionnées dans le « guide ressources humaines AESH » du Ministère, avec rappel à tous les chefs d'établissement.
- Le droit à la mutation interdépartementale sans rupture de contrat ni perte d'ancienneté

Le Congrès se félicite de l'augmentation des adhésions des AESH au sein des syndicats de la FNEC FP-FO, et de leur intégration dans les instances (Commission Exécutive, bureau des syndicats, secrétariat départemental...) des syndicats départementaux.

Le Congrès soutient toutes les initiatives entreprises dans les départements, dans un cadre fédéral et avec les Unions Départementales Force Ouvrière, pour réunir les collègues et décider avec eux des moyens de gagner sur l'ensemble des revendications.